



LA RENTRÉE SCOLAIRE EN HAUTE-GARONNE

DOSSIER DE PRESSE

2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

S'ENGAGER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour la première fois, le dossier de presse de rentrée est dématérialisé et aucun exemplaire papier ne sera imprimé.

Cette démarche s'inscrit de manière volontariste en faveur de la protection de l'environnement. En effet, par sa mission même, l'école doit se montrer à l'avant-garde et faire preuve d'exemplarité.

Si la vigilance quotidienne s'impose (lutte contre l'abus des photocopies et contre le gaspillage), l'éducation au développement durable va bien au-delà de ces gestes quotidiens.

Les programmes d'enseignement et les formations des personnels intègrent d'ores et déjà la nécessité de connaître et de préserver son environnement. A cet égard, les nouveaux programmes du lycée applicables à la rentrée 2019 accordent à ces impératifs une place renouvelée.

En parallèle, l'engagement des élèves est à susciter et de nouvelles mesures concrètes seront mises en œuvre dès la rentrée 2019, telles que la réalisation d'un espace de la biodiversité dans chaque espace scolaire ou la nomination d'éco-délégué dans chaque classe de collège et de lycée.

Par la transmission des savoirs, par la mobilisation et l'engagement de chacun, nous parviendrons collectivement à faire entrer dans la conscience de chacun le respect dû à la nature. Chacun devra prendre sa part et j'ai souhaité m'engager symboliquement dans cette voie.

SOMMAIRE

EDITO..... 4

LE DÉPARTEMENT EN CHIFFRES..... 6

1 RÉPONDRE AUX ENJEUX DE JUSTICE SOCIALE....11

- Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux
- Les évaluations nationales
- Devoirs faits et stages de réussite
- L'éducation prioritaire en Haute-Garonne

**2 ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES : UNE ÉCOLE
RÉSOLUMENT INCLUSIVE24**

- Les PIAL
- Les élèves allophones
- Les enfants du voyage

3 AFFIRMER LE LIEN DE CONFIANCE..... 32

- Avec les collectivités
- Avec les parents
- Avec les personnels



EDITO

La mission de l'école de la République est d'assurer la cohésion de notre nation et la réussite de ses enfants. Ainsi, elle se doit de garantir l'élévation du niveau de qualification des jeunes générations et la transmission des savoirs qui en fera des citoyens de ce monde, ralliés à un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité, pleinement engagés en faveur de la sauvegarde de l'environnement. En vertu des valeurs qui la fondent, l'école de la République œuvre pour davantage de justice sociale, elle est inclusive, elle est également attentive aux conditions dans lesquelles les personnels exercent leur métier.

Alors que nous assistons non seulement à une baisse globale des performances des élèves français, mais surtout à une corrélation toujours plus grande entre les résultats scolaires et le milieu social, il est de notre responsabilité d'agir au plus tôt du parcours de l'élève.

A ce titre, et parce que **la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous constitue le premier rempart contre l'injustice sociale**, l'acquisition des savoirs fondamentaux est posée comme priorité nationale. Il convient de poursuivre ces objectifs avec la même énergie tout au long de la scolarité obligatoire : « lire, écrire, compter, respecter autrui » sont les lignes de fond autour desquelles s'organisent les enseignements. Dans le département de la Haute-Garonne, toutes les classes de CP et de CE1 de l'éducation prioritaire sont aujourd'hui dédoublées. Cette mesure ne s'est pas faite au détriment des écoles rurales puisque le taux d'encadrement est encore amélioré à cette rentrée. Conformément à l'engagement du Président de la République, aucune école rurale n'est fermée.

Désormais, les évaluations nationales, en CP, CE1, 6ième et 2nde fournissent aux enseignants des repères des acquis de leurs élèves et elles leur permettent d'intervenir sans attendre que les difficultés ne s'aggravent et que les écarts entre élèves se creusent. Ces évaluations constituent un axe fort de la politique nationale. Cette année, un accent particulier sera porté sur la communication de ces évaluations aux parents.

La loi « Pour une école de la confiance » promulguée le 26 juillet conforte le rôle de l'école maternelle comme lieu d'épanouissement et comme temps des apprentissages premiers : l'instruction, désormais obligatoire dès 3 ans, doit notamment permettre de renforcer la maîtrise du langage oral des petits enfants avec un accent porté sur l'acquisition et l'enrichissement du vocabulaire. La place des parents doit être confortée, le bien-être des enfants dépendant assurément de relations confiantes entre l'École et sa famille. Cette mesure législative est une mesure forte de justice sociale, l'action éducative et pédagogique précoce est en effet un levier efficace pour prévenir les déterminismes sociaux.

L'école de la République est résolument inclusive. Tolérante, ouverte à la différence, l'école s'adapte aux élèves et à leurs fragilités, qu'il s'agisse de l'élève en situation de handicap, de l'élève en grande difficulté scolaire ou de l'élève allophone nouvellement arrivé ou itinérant. Parce qu'elle est convaincue qu'apprendre à côtoyer la différence est source d'enrichissement pour tous, la direction des services de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne mène une politique volontariste en faveur de ces publics. Il va de soi que cette politique ne se conduit pas de façon isolée et solitaire. Rien ne serait possible sans des coopérations actives avec les partenaires que sont les autres services de l'Etat, les collectivités, l'ARS et les associations. La mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), l'accueil et la scolarisation de jeunes et très jeunes migrants, également l'ouverture de l'école aux parents ne maîtrisant pas la langue française, sont autant d'éléments favorisant une société inclusive et fraternelle.

Pour tenir ses promesses, **l'École de la République compte sur ses personnels.** A cet égard, la gestion des personnels se transforme progressivement et l'échelon de proximité se renforce dans le département pour passer d'une gestion quantitative à une gestion qualitative. Par ailleurs, le modèle de formation continue des enseignants évolue également pour sortir d'un schéma vertical et évoluer vers une offre adaptée aux besoins des enseignants. Le plan Villani-Torossian dans son volet formation des professeurs des écoles est emblématique de ce nouveau modèle : plébiscité dans le département, il continue de se déployer, en lien avec la nécessité d'élever le niveau de compétences des élèves en mathématiques dès leur plus jeune âge. De la même façon, à un moment où l'inclusion se généralise, la compétence des enseignants à différencier leur enseignement au regard des besoins des élèves doit être clairement développée, comme la professionnalisation des accompagnants des élèves en situation de handicap doit se renforcer. C'est une priorité que le département de la Haute-Garonne se fixe pour cette nouvelle année scolaire.

La confiance ne se décrète pas : elle se construit et se gagne avec les parents, avec les élèves et les étudiants, avec les personnels, mais aussi avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels, grâce aux liens qui se nouent, se tissent et s'entretiennent entre tous. Dans un monde toujours plus incertain et difficile à décrypter, l'École constitue un bouclier contre l'ignorance et contre les injustices sociales : elle est un ferment au service de la cohésion de notre société, libre et démocratique, elle mérite que nous la respections et la protégeons de toutes les tentatives d'affaiblissement. Nous en portons tous un fragment de responsabilité.

A toutes et à tous, je souhaite une excellente année scolaire.

ÉLISABETH LAPORTE,

Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne

EN CHIFFRES

Le territoire

Haute-Garonne



6 309 km²

587 communes

26 circonscriptions

1 348 183 habitants (INSEE 2016)

+ de 356 394 nouveaux résidents depuis 2 000 soit

67% de la hausse du territoire de l'académie

Les élèves et les établissements (publics et privées sous contrat)



865 écoles



133 346 élèves (*)



117 collèges



62 406 collégiens (*)



40 lycées



45 713 lycéens



24 lycées professionnels



7 758 lycéens professionnels(*)



1 EREA



116 élèves en EREA (*)

(*) Rentrée 2018

L'éducation prioritaire



13 732 élèves



22 écoles REP et 4 collèges REP



40 écoles REP+ et 5 collèges REP+

Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A)



1 600 élèves



13 écoles et 17 écoles itinérantes



44 collèges et lycées

Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)



2 107 élèves



86 écoles



76 collèges et lycées

EN CHIFFRES

Les effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants



249 139 élèves 1^{er} et 2nd degrés



Les enseignants

1^{er} degré public



1 776,5 équivalent temps plein en école maternelle



3 267 équivalent temps plein en école élémentaire

2nd degré public



60 enseignants en CIO



3 509 enseignants en collège



2 790 enseignants en lycée général & technologique



1 015 enseignants en lycée professionnel

RÉSULTATS AUX EXAMENS

Diplôme national du brevet (DNB)

Taux de réussite	Haute-Garonne	Académie
Série générale	89,3%	88,9%
Série professionnelle	69,6%	72,7%
Toutes séries (hors agricole)	87,9%	87,5%

Pour cause de canicule, les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats, étaient initialement prévues les jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019. Elles ont eu lieu les lundi 1^{er} et mardi 2 juillet, sauf pour les académies de Guyane, Guadeloupe et Martinique. Une session de remplacement aura lieu les lundi 16 et mardi 17 septembre 2019 pour les élèves qui n'ont pu se présenter en juillet.

Baccalauréat*

% d'admis par série	Haute-Garonne	Académie
L	91,9%	91,8%
ES	92,8%	91,8%
S	94,1%	93,7%
Baccalauréat général	93,4%	92,8%

RÉSULTATS AUX EXAMENS

Baccalauréat technologique*

% d'admis par série	Haute-Garonne	Académie
STD2A	100,0%	100,0%
STI2D	89,7%	91,6%
STL	97,9%	95,4%
ST2S	92,8%	93,2%
STMG	86,3%	86,5%
Techniques, musique et danse	100,0%	100,0%
STHR	100,0%	97,4%
Baccalauréat technologique	89,7%	90,4%

Baccalauréat professionnel*

% d'admis par série	Haute-Garonne	Académie
Production	82,1%	82,5%
Services	82,7%	85,5%
Baccalauréat professionnel	82,4%	84,1%

Baccalauréat

Haute-Garonne	Académie
90,1%	90,1%

(*) Résultats provisoires du baccalauréat 2019

Candidats scolaires des lycées et lycées professionnels publics

Sources : rectorat de l'académie de toulouse - D2P



RÉPONDRE AUX ENJEUX DE JUSTICE SOCIALE

ASSURER LA MAÎTRISE DES FONDAMENTAUX

La maternelle

Cette nouvelle année scolaire voit l'entrée en vigueur de **l'obligation scolaire à 3 ans pour favoriser la réussite de tous les élèves**. Le rôle essentiel de l'école maternelle, école du langage et de l'épanouissement, est ainsi affirmé. La sécurité affective des jeunes enfants est une priorité pour l'ensemble des personnels (enseignants et ATSEM) qui les accueillent.

La complémentarité des fonctions est développée dans le cadre d'un partenariat entre l'Éducation nationale et les collectivités locales.

Préparant l'apprentissage des fondamentaux, l'école maternelle met particulièrement l'accent cette année sur l'acquisition du langage oral à travers l'acquisition d'un vocabulaire riche et structuré. Enfin, l'enseignement des nombres et de leurs utilisations à travers des situations problèmes doit également préparer la réussite de tous en mathématiques au CP.



[En savoir plus sur la maîtrise des fondamentaux](#)

LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE CP ET DE CE1 EN REP ET REP+



L'année scolaire 2019-2020 voit la **finalisation du dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire** (réseaux REP et REP+), avec l'inclusion des classes de CE1 dans ce dispositif. D'ores et déjà, les effectifs allégés dans les classes qui en ont bénéficié donnent lieu à des **résultats scolaires souvent en progrès, mais également une meilleure circulation**

de la parole pour formuler les stratégies et structurer les apprentissages.

Les interactions entre élèves, plus nombreuses, les amènent à formuler des énoncés syntaxiques complets et complexes.

Enfin, le rythme d'acquisition des fondamentaux peut s'accélérer, offrant ainsi de meilleures conditions d'apprentissage du « dire, lire écrire, » ainsi que dans le domaine de la construction du nombre et des premières techniques opératoires en mathématiques.

Une formation des enseignants et un accompagnement des pratiques de classe proposé par des formateurs leur permettent de consolider l'efficacité de ce dispositif.



CHIFFRES CLÉS



2017 - 2018 : première année de mise en place du dispositif

66 classes de CP de REP+ ont fonctionné à effectif réduit

2018 - 2019

34 CP dédoublés en REP

70 CP dédoublés et **69** CE1 dédoublés en REP+

Rentrée scolaire 2019

199 classes dédoublées : **30** CP et **33** CE1 en REP

68 CP et **68** CE1 en REP+

RESPECTER AUTRUI : MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

Depuis de nombreuses années, les enjeux civiques liés aux questions de mémoire et de citoyenneté ont constitué l'une des priorités de la Direction des Services Académiques de la Haute-Garonne, et au-delà de ceux du Rectorat de Toulouse et de l'Éducation nationale.

Outre l'assistance logistique et administrative aux dizaines de projets pédagogiques, notamment autour des différentes commémorations officielles, menés par les établissements placés sous sa responsabilité, la DSDEN de Haute-Garonne apporte chaque année son soutien à des initiatives de formation à destination des enseignants et des actions pédagogiques menées au sein des écoles, collèges et lycées du département, avec le soutien actif de ses différents partenaires institutionnels et associatifs.

L'année scolaire 2018-2019 fut ainsi notamment marquée par les nombreux projets qui accompagnèrent la fin du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale, et l'organisation, pour la cinquième année consécutive, des universités d'été du Mémorial de la Shoah à Toulouse.

Les élèves du département démontrèrent par ailleurs leur détermination et leur implication civique au travers de leur participation massive aux



Commémoration du massacre du 10 juin 1944 par les élèves de l'école de Marsoulas

concours à dimension mémorielle (Concours National de la Résistance et de la Déportation, Petits Artistes de la Mémoire,...), mais également par l'intermédiaire de remarquables initiatives locales, à l'image de la touchante fresque, officiellement inaugurée le 8 juin 2019, réalisée par les élèves de l'école de Marsoulas en hommage aux victimes du massacre commis le 10 juin 1944 dans le village par les soldats de la division SS Das Reich.

A l'aune de la précédente, cette nouvelle année scolaire sera une fois encore l'occasion d'un soutien actif à toutes les initiatives citoyennes et à tous les projets abordant des questions mémorielles, en appui de la contribution décisive des différents membres de la communauté éducative à la mise en exergue des finalités civiques et du devoir d'histoire qui leur incombent.



[Article : Commémoration du massacre du 10 juin 1944 à Marsoulas](#)

LES ÉVALUATIONS NATIONALES

DES REPÈRES DE DÉBUT D'ANNÉE AU CP

QUI ?
Tous les élèves de CP

POURQUOI ?
Aider les enseignants à choisir la démarche adaptée à la réussite de chaque élève

QUAND ?
En septembre

COMMENT ?
sur un cahier d'exercices (adapté pour les élèves en situation de handicap)

La passation se déroule en 2 séances non consécutives



FRANÇAIS

3 séances de 10 minutes*

- ✓ Reconnaître des sons
- ✓ Comprendre des mots, des phrases, des textes à l'oral
- ✓ Identifier des lettres de l'alphabet



MATHÉMATIQUES

2 séances de 11 minutes*

- ✓ Connaître et utiliser les nombres jusqu'à 10
- ✓ Identifier des formes
- ✓ Résoudre des problèmes

* Temps de travail effectif de l'élève

Correction

Le professeur saisit les réponses des élèves dans une application. La correction est automatisée.

Résultats

Le professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement. Les résultats de votre enfant vous sont communiqués. Ils sont totalement anonymes en dehors de l'école.

ET APRÈS ?

Un point d'étape du CP pour apprécier la progression de chaque élève.

POUR L'ÉCOLE

Les évaluations des acquis des élèves répondent à trois objectifs :

- fournir aux enseignants des repères des acquis de leurs élèves, compléter leurs constats et leur permettre d'enrichir leurs pratiques pédagogiques. Ces repères sont des aides et n'ont pas vocation à se substituer aux évaluations menées par les enseignants en classe, mais à les enrichir. Les enseignants peuvent ainsi situer les besoins de leurs élèves par rapport à des références nationales et affiner leur analyse pour des élèves susceptibles de présenter des difficultés particulières
- doter les pilotes d'indicateurs leur permettant de mieux connaître les résultats et d'adapter leur action

éducative, au niveau académique, départemental et de circonscription ou d'établissement.

- disposer d'indicateurs permettant de mesurer, au niveau national, les performances du système éducatif (évolutions temporelles et comparaisons internationales).

Ces évaluations reposent notamment sur une construction rigoureuse et scientifique des outils d'évaluation menée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), en coopération avec le Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN) et la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

Les compétences des élèves de CP en français et en mathématiques sont

évaluées dans le courant du mois de septembre puis de nouveau lors d'un point d'étape en janvier-février. Ainsi, chaque professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement.

Dans le courant du mois de septembre, des évaluations nationales ont lieu dans toutes les classes de CE1. Il s'agit, en début d'année, de mesurer les compétences des élèves dans le domaine de la langue française et dans celui des mathématiques. Chaque professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement.

Certaines compétences des élèves de 6^e sont évaluées dans le domaine de la langue française et dans celui des mathématiques dans le courant du mois d'octobre. Cette évaluation permet à chaque enseignant d'affiner sa connaissance des acquis de chacun de ses élèves pour l'accompagner au mieux dans ses apprentissages.



CHIFFRES CLÉS

Pour la rentrée scolaire 2019, les évaluations concerneront environ **35 000** élèves de CP et CE1 à compter du 16 septembre 2019.

Calendrier

- Evaluations CP et CE1 : entre le 16 et le 27 septembre 2019
- Evaluations de mi-CP : entre le 20 et le 31 janvier 2019
- Evaluations 6^e : entre le 30 septembre et le 18 octobre 2019

Les résultats des premières évaluations de CP et de CE1 pourront être remises aux parents dès le retour des congés d'octobre.

DISPOSITIFS DEVOIRS FAITS

DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE
c'est parti !

LES DEVOIRS À LA MAISON, CE N'EST PAS TOUJOURS SIMPLE...

JE M'INTERDISES DE FAIRE mes français et mes maths !
Et en plus, je n'y ai PERSONNE pour m'aider !

Je ne suis pas capable d'expliquer certains devoirs à faire avec mes collègues !
A partir de maintenant, j'ai fait mes devoirs AU COLLÈGE !

Mes notes sont meilleures et je réfléchis plus vite...
JE VEUX Y ALLER !

AVEC DEVOIRS FAITS, ON PROGRESSE DE JOUR EN JOUR !

Non, c'est ce que ça veut dire ?
OUI MADAME !

DEVOIRS FAITS
c'est

- Pour tous les collèges volontaires
- Gratuit
- Après les vacances de la Toussaint 2013
- En lien avec les parents
- Encadré par des professeurs, des assistants d'éducation, des volontaires du service civique et des associations partenaires sous la coordination de l'équipe éducative
- Heures faites en dehors des heures de cours

Maintenant...
c'est à TOI de parler de ce que tu as fait à l'école.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Temps pédagogique pour des élèves volontaires en vue de faire leurs devoirs et de construire leur autonomie, le dispositif Devoirs faits entre dans sa troisième année scolaire de déploiement.

Plus de 30% des collégiens de la Haute-Garonne bénéficie du dispositif Devoirs faits. Ce temps d'étude accompagnée, gratuit, permet aux élèves de réaliser leurs devoirs, de répéter leurs leçons ou d'exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Les intervenants sont principalement des enseignants, l'action des AED ou d'associations étant complémentaire. Pour une mise en place pleine et entière du dispositif dans les établissements, 25 000 heures supplémentaires effectives ont été déléguées aux collèges et lycées professionnels (accueillant les élèves de 3^e Prépa Métier).

Par ailleurs, une convention académique favorise l'intervention d'associations partenaires (AFEV, PEP et associations affiliées à la Ligue de l'enseignement) d'intervenir dans les établissements.

Les établissements de la Haute-Garonne ont formé des groupes à effectifs réduits et modulables : les groupes Devoirs faits sont de moins de 10 élèves dans plus de 70% des établissements. Une telle organisation favorise les relations de confiance, réduit le risque du jugement de valeur et la crainte de l'évaluation.

De plus, le regroupement d'élèves qui partage une même dynamique peut s'avérer stimulant et rassurant.

Généraliser les bonnes pratiques, mieux réussir la personnalisation du parcours de l'élève, répondre aux difficultés ou aux talents spécifiques font l'objet des conseils pédagogiques et des formations de bassin ou d'initiatives locales qui se sont déployés sur l'ensemble du territoire.

74% des collèges du département ont développé des outils permettant un lien continu entre l'équipe enseignante et les intervenants Devoirs Faits, de même qu'un suivi et une évaluation du dispositif.

Au-delà, de sont de véritables politiques d'établissement sur la thématique du travail personnel de l'élève qui ont été déployées.

Pour construire le lien entre les enseignants donnant les devoirs et les encadrants du dispositif, différentes modalités de concertation (conseils pédagogiques, conseils d'enseignement) ont été mises en œuvre. Des temps de concertation ont été propices à l'harmonisation des pratiques entre les équipes pédagogiques et les intervenants.



Séance de Devoirs faits - Collège Adrienne Bolland de Bessières

Dans certains collèges, ce travail a conduit à la formalisation d'un document global, charte du travail personnel ou livret « Devoirs faits », qui ont pu être diffusés aux parents, aux équipes pédagogiques et de vie scolaire.

La coopération entre les différentes catégories des personnels au sein des établissements (relations avec les partenaires au sein de l'école) sont en effet un aspect central du dispositif « Devoirs Faits ». Les progrès du dispositif viennent aussi de la formation des intervenants : c'est l'objet des formations d'initiative locale. **186 enseignants coordonnateurs ont été formés dans ce cadre, et plus de 240 intervenants dans le cadre des formations d'initiative locales**, sur la thématique du travail personnel de l'élève.



CHIFFRES CLÉS



33% des élèves ont bénéficié du dispositif Devoirs faits pour une moyenne hebdomadaire de 2,3 heures

10 élèves ou moins (groupes Devoirs faits) dans plus de **70%** des établissements



Intervenants

- enseignants dans **98%** des établissements
- assistants d'éducation dans **80%** des établissements
- associations dans **15%** des établissements

Coordonnateurs

- **45%** sont des enseignants
- **186** enseignants ayant bénéficié des formations de bassin sur le dispositif
- **75%** des équipes des collèges du département ont engagé une réflexion collective sur le travail personnel de l'élève

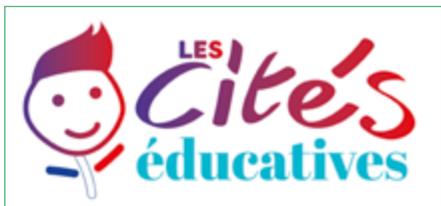


Article [Devoirs faits au collège adrienne Bolland de Bessieres](#)

Pour en savoir plus sur [le dispositif Devoirs faits](#)

EDUCATION PRIORITAIRE

CITÉ ÉDUCATIVE



Dès la création des zones d'éducation prioritaire en 1981, les pouvoirs publics se sont préoccupés de compenser les inégalités scolaires vécues par les populations et les territoires les plus fragiles par des moyens supplémentaires.

La mise en place des cités éducatives, à l'horizon de la rentrée 2019, est fondée sur une autre méthode de travail, à savoir organiser la galaxie des acteurs autour de l'école : enseignants, parents, animateurs ou médiateurs municipaux, travailleurs sociaux, professionnels des PMI, référents de parcours ou de soutien scolaires, éducateurs sportifs, bibliothécaires, Atsem, etc.

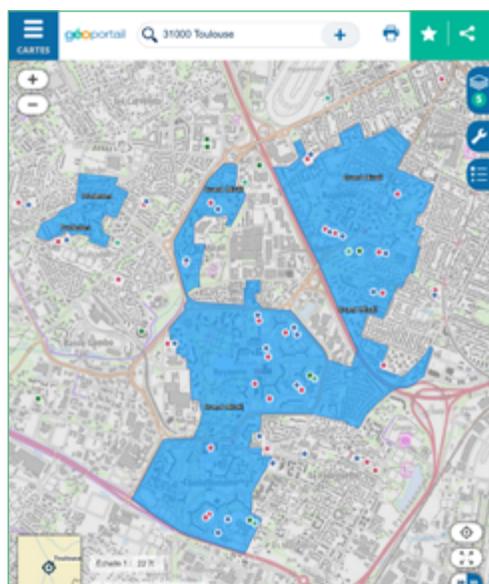
La logique est celle de garantir la continuité éducative, dès la petite enfance.

Les cités éducatives seront ainsi fondées sur trois objectifs clés :

- conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire,
- assurer la continuité éducative dans le temps périscolaire,
- ouvrir le champ des possibles en impliquant des établissements culturels, des entreprises, le numérique, les déplacements, etc.

Il ne s'agit pas d'un dispositif de plus s'ajoutant aux dispositifs existants mais l'occasion de mieux les coordonner et les renforcer. Ce label s'adressera, en priorité, aux grands quartiers prioritaires, en renouvellement urbain et sans mixité scolaire, soit 60 sites environ en métropole et outre-mer. Le projet de loi de finances 2019 prévoit une enveloppe de 34 millions d'euros dédiée au programme des cités éducatives, et d'autres mesures qui pourront y contribuer directement, en plus des moyens des autres ministères.

En Haute-Garonne



Carte Géoportail

■ Zones du Grand Mirail

A ce jour, le territoire du grand Mirail a été identifié sur la base notamment de son appartenance à un quartier politique de la ville, de l'existence de collèges REP+ et d'indicateurs sociaux/scolaires.

Un recensement des actions existantes et la définition d'axes de progrès ont été réalisés avec l'ensemble des partenaires, autour d'un chef de file qui est Toulouse Métropole en association étroite avec la préfecture et l'autorité académique. Un dossier de labellisation a été adressé au niveau national fin juin et la décision sera communiquée en septembre.



CHIFFRES CLÉS



6 collèges ainsi que les écoles de leur secteur : collèges Badiou, Bécane, Bellefontaine, George Sand, Stendhal et Vauquelin.

4 lycées : Rive Gauche, Déodat de Séverac, Les Arènes, Le Mirail, Galliéni.

Plus de **13 000** élèves sont ainsi potentiellement concernés.

PLAN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncé par le Président de la République l'automne dernier prévoit la possibilité de distribuer des petits déjeuners aux élèves du premier degré des territoires les plus fragilisés (réseaux d'éducation prioritaire, quartiers politique de la ville et territoires ruraux isolés).



Deux objectifs sont ainsi poursuivis :

- **réduire les inégalités alimentaires par le premier repas de la journée**
- **faire acquérir aux élèves ainsi qu'à leurs parents les notions de base de l'équilibre nutritionnel.**

Outre ces aspects sociaux et de santé publique, cette opération a également des liens avec les programmes nationaux d'enseignement et avec les parcours éducatifs mis en place. Ainsi, il ne s'agit pas d'une stricte distribution matérielle mais d'une opération qui a du sens.

A cet égard, un financement spécifique interministériel a été mis en place pour l'acquisition des denrées, représentant 162 000 euros pour l'académie de Toulouse.

En Haute-Garonne

Le département était pionnier pour la mise en place de ce dispositif en 2018-2019.

Il a ainsi été expérimenté au sein de 8 écoles maternelles et élémentaires de la ville de Toulouse en fin d'année scolaire.

Les modalités suivantes avaient été retenues : deux classes et tous les élèves de celles-ci, 15 jours consécutifs, en début de classe et sur temps scolaire, invitation des parents, travail en lien avec les programmes d'enseignement et les parcours éducatifs (santé, citoyenneté).

L'objectif est de déployer ce dispositif à la rentrée 2019 au sein d'autres territoires du département, notamment ruraux et de montagne.



[En savoir plus sur le plan de lutte contre la pauvreté](#)



**ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES :
UNE ÉCOLE RÉSOUMENT INCLUSIVE**

LES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS

Permettre à l'École d'être pleinement inclusive est une ambition forte qui fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat.

104 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ouvrent à la rentrée scolaire 2019 dans des écoles, collèges et lycées de la Haute-Garonne afin de **simplifier les démarches des familles et personnaliser le parcours et l'accompagnement des élèves**. Ces pôles placent la proximité et la réactivité au cœur de l'organisation de l'accompagnement.

LE PIAL : NOUVELLE FORME D'ORGANISATION COORDONNÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DES ÉCOLES OU DES ÉTABLISSEMENTS

Le PIAL renforce :

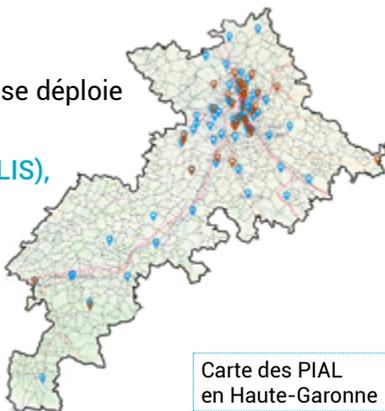
- l'engagement des équipes par la concrétisation des adaptations pédagogiques et des temps de formations inter catégorielles ;
- la professionnalité des AESH par une gestion locale, souple et au plus près des besoins des élèves notifiés par la MDPH ;
- les partenariats en mettant la famille au centre de la réflexion conjointe et en affirmant la nécessité de travailler avec les professionnels du médico-social.

En 2018, 10 PIAL ont été expérimentés en Haute-Garonne :

- 7 collèges publics
- 1 collège privé
- 1 lycée professionnel
- 1 circonscription du premier degré

Pour la rentrée scolaire 2019, le dispositif se déploie sur l'ensemble du département dans :

- 65 collèges publics (dont 63 avec ULIS),
- 3 lycées professionnels
- 36 écoles implantées dans 14 circonscriptions du 1^{er} degré.



RAPPEL HISTORIQUE

Durant l'année 2018, un travail d'évaluation, coordonné par un groupe de pilotage départemental, a été mis en place. Il a commencé par une phase d'auto-analyse des établissements, dans le cadre d'un diagnostic des besoins et d'un état des lieux. Cinq thématiques ont été travaillées par les écoles et les établissements, en conseil pédagogique ou en équipes pluricatégorielle, accompagnées de l'équipe ASH de la directrice académique :

- 1 - Accueillir & scolariser
- 2 - S'adapter aux BEP des élèves
- 3 - Former & accompagner les équipes éducatives. à la scolarisation des élèves en situation de handicap
- 4 - Sécuriser les parcours des élèves en situation de handicap
- 5 - Travailler en partenariat

Cette première étape a permis de dégager des pistes de travail. Les demandes portent majoritairement sur le besoin de formation intercatégorielle (enseignants/ accompagnants). Des formations sur les missions et les outils des AVS, les aménagements pédagogiques, la coopération avec les familles et la place de l'accompagnant sont programmées.

Dans chaque établissement, un groupe de pilotage s'est mis en place. La prochaine étape concernera la procédure d'affectation en établissement des accompagnants humains, afin d'améliorer une prise en charge dès la rentrée scolaire 2019 :

- une implication locale de l'équipe d'encadrement ou de la direction pour une souplesse organisationnelle et une modulation des EDT en fonction de l'évolution des besoins des élèves notifiés.
- la coordination des moyens d'accompagnement humain, individuels ou mutualisés, au plus près des besoins des élèves : dans le 1^{er} degré, coordination par le directeur d'école accompagné du pilotage de l'inspecteur ; dans le 2nd degré, coordination par le chef d'établissement.

SERVICE DÉPARTEMENTAL «ÉCOLE INCLUSIVE»

Mieux accueillir les parents et l'élève et simplifier les démarches

Depuis le mois de juin, une cellule d'accueil, d'écoute et de conseils destinée aux parents des élèves en situation de handicap s'est ouverte dans la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne. Cette déclinaison au niveau départemental de la cellule nationale Aide handicap école a deux grands objectifs :

- **informer les familles**, d'une manière générale, sur les dispositifs existants et le fonctionnement du service public de l'École inclusive,
- **répondre aux familles sur le dossier de leur(s) enfant(s)** avec un objectif affiché de réponse aux demandeurs dans les 24 heures suivant l'appel.





Améliorer l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap

- mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de la classe mais aussi de l'école ou de l'établissement : aide humaine, pédagogique, éducative ou thérapeutique ; dispositifs spéciaux, groupes d'aides ; aménagements matériels
- réinterroger l'organisation pédagogique globale au sein d'une école, d'une circonscription, d'un établissement du 2nd degré (démarche QUALINCLUS)
- Affirmer la place et les compétences des accompagnants comme membres de la communauté éducative à part entière : clarification des missions et des modalités de travail des AESH, valorisation de leurs compétences, formation
- Renforcer les partenariats avec les familles et les professionnels du médico-social.



[Retrouvez la page PIAL sur le site de la DSDEN31](#)

[Toutes les informations nationales sur site du Ministère de l'Éducation nationale](#)

LES ÉLÈVES ALLOPHONES

Faciliter l'accueil des élèves

Un guichet unique pour les élèves étrangers existe dans le département de la Haute-Garonne ; l'espace d'accueil. Avec le concours de nombreux partenaires, ce dispositif original permet d'accueillir tous les élèves pour évaluer leurs acquis (connaissances, maîtrise de la langue française...) grâce à une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants et psychologues de l'Éducation nationale.

Cet espace d'accueil fera très prochainement l'objet d'une convention pour fixer son existence et lui donner une plus large envergure.

Donner toutes les chances aux élèves

Selon l'âge des élèves, l'inscription s'effectue auprès de la mairie du domicile (écoles maternelles et élémentaires) ou auprès de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (collèges et lycées).

Pour la scolarisation, et en fonction du niveau des élèves, la logique de l'inclusion prévaut. Différentes modalités existent :

- au sein des classes,
- au sein de dispositifs spécifiques tels que les unités pédagogiques pour les élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) pour assurer un enseignement spécifique de français et des inclusions au sein des classes.



Le 25 octobre 2018, le Président de la République a pris l'engagement envers la Prix Nobel de la paix 2018 d'accueillir en France 100 femmes Yézidiées et leurs proches. Ces femmes, en raison de leur appartenance à une minorité religieuse, ont été victimes en Irak de traitements particulièrement inhumains et dégradants.

Pour la Haute-Garonne, des familles avec 16 enfants sont arrivées fin mai 2019. Depuis cette date, ces familles bénéficient d'un accompagnement global (santé, ouverture des droits, formation professionnelle, accompagnement vers l'emploi...). Pour l'Éducation nationale, un suivi spécifique a été mis en place peu de temps après leur arrivée pour évaluer les compétences et connaissances des enfants, ainsi que favoriser leur inscription. Leur scolarisation effective interviendra à la rentrée.



CHIFFRES CLÉS



30 UPE2A dans le 1^{er} degré sont implantés en école

28 UPE2A en collèges, lycées et EREA

3 UPE2A spécifiques en collèges dédiés aux élèves non scolarisés antérieurement



Elèves accueillis à l'espace d'accueil allophone

636 en 2008

840 en 2013

1189 en 2018.



10 professeurs des écoles itinérants



[Retrouvez toutes les informations sur l'Espace d'Accueil de la Haute-Garonne pour les Élèves Allophones Nouvellement Arrivés \(Espace d'Accueil EANA 31\)](#)

LES ENFANTS DU VOYAGE

Enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs

La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers est un enjeu majeur du projet académique. Cette notion recouvre une population d'élèves très diverse dont les Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV).

La scolarisation en maternelle est amorcée sur les aires d'accueil. Elle est plus difficile sur les terrains précaires. Pour l'élémentaire, les élèves sont scolarisés dorénavant dans les écoles de secteurs. La scolarité dans le 2nd degré demeure délicate mais elle progresse en lien avec la « sédentarisation » des familles qui sont sur des aires d'accueil. L'assiduité demeure un problème pour de nombreux élèves avec une fréquentation irrégulière. Les élèves sont globalement en difficulté d'apprentissage et leur niveau scolaire est inférieur à celui des autres élèves. Les parents demandent de l'aide pédagogique pour leurs enfants.

Grâce à la mobilisation de chacun des acteurs (Éducation nationale, collectivités territoriales, associations, parents), la scolarisation progresse dans la logique d'une inclusion au sein des classes.

Aujourd'hui, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- garantir l'inscription et la scolarisation de tous les élèves concernés par la scolarité obligatoire de 3 à 16 ans ;
- favoriser la fréquentation régulière d'un établissement scolaire, lutter contre l'absentéisme scolaire et prévenir la déscolarisation ;
- améliorer la réussite de ces élèves et conforter un parcours scolaire ambitieux ;
- impulser des politiques partenariales en relation avec le schéma départemental
- aider les équipes enseignantes à la prise en charge de nouveaux élèves
- créer du lien entre les familles, les enseignants et les élèves.



AFFIRMER LE LIEN DE CONFIANCE

AVEC LES COLLECTIVITÉS

La direction départementale des services de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne est particulièrement attachée au travail conjoint et partenarial avec les collectivités, pour le bénéfice des élèves et de leurs familles. Il convient de favoriser une réelle complémentarité des actions éducatives.

Des projets conjoints d'envergure prennent chaque année plus d'ampleur :

- **La ville de Toulouse** propose aux enfants un programme ambitieux d'actions culturelles, rassemblées dans le Passeport pour l'Art. De la même façon, la présence d'enseignants au sein de structures culturelles telles que le théâtre du Capitole ou le Museum est un gage de collaboration fructueuse entre la ville et Éducation nationale. Enfin, il faut souligner **la mobilisation de l'Orchestre du Capitole** pour accompagner la rentrée en musique et sensibiliser les plus jeunes aux sonorités instrumentales d'un orchestre symphonique. Cette formation à la renommée internationale s'engage auprès des jeunes de ce département sur plusieurs manifestations dans l'année scolaire, notamment des concerts. Enfin, le projet éducatif de la ville de Toulouse (PEDT), soutenu par la DSDEN31, apparaît comme un document de référence de grande qualité qui structure l'action éducative sur la ville.
- L'Éducation nationale est également engagée auprès **du Conseil Départemental de la Haute-Garonne** pour mener une politique éducative en faveur de la mixité sociale. Dans l'attente de la livraison de deux nouveaux établissements (2021 et 2022), les élèves des collèges REP+ Raymond Badiou et Bellefontaine sont répartis sur des collèges plus favorisés de la métropole toulousaine. L'objectif est de mélanger les publics pour favoriser la réussite de tous les élèves. A ce jour, les premières cohortes sont en classe de 4^e, l'intégration des élèves s'est bien déroulée, grâce à des conditions de scolarité en 6^e très favorables et la création de « maîtres référents mixité », au nombre de 6 cette année.

- **Le parcours laïque et citoyen** est une action initiée par le Conseil Départemental qui vient soutenir et nourrir le Parcours Citoyen de chaque collégien ainsi que le programme de l'Enseignement Moral et Civique.

Conjointement la DSDEN31 et le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'associent par une convention pour la promotion de langue et la culture occitane.

- **Le travail avec les communes** est constant, notamment dans le cadre de l'instruction de la carte scolaire. Dès cet automne, la DSDEN31 envisage de réunir par secteur l'ensemble des maires du département pour présenter les résultats des élèves du département et pour expliciter à nouveau les modalités d'élaboration d'une carte scolaire et les enjeux des restructurations existantes.



CHIFFRES CLÉS

587 (INSEE 2018) communes dans le département de la Haute-Garonne

344 communes avec écoles publiques

Ecole rurale dans le département

- 6% des écoles sont situées dans des communes rurales (nomenclature INSEE)
- 26 écoles du département sont des écoles à classe unique
- Le taux d'encadrement moyen de ces écoles est de 19,2 élèves par classe

Les effectifs des écoles situées dans les communes rurales représentent 1,6% de la population scolaire du 1^{er} degré public de la Haute-Garonne.

AVEC LES FAMILLES

Avec les familles

La participation des parents à la vie de l'Ecole est un levier de la réussite scolaire des élèves. Les écouter, entendre leurs interrogations et y apporter des solutions, les inviter à participer au fonctionnement de l'école ou de l'établissement de leur enfant : tout cela constitue un ensemble de priorités que nous nous attachons à mettre en œuvre.

Partage des évaluations nationales

Le partage des évaluations nationales de CP, CE1, 6^e et 2nde.

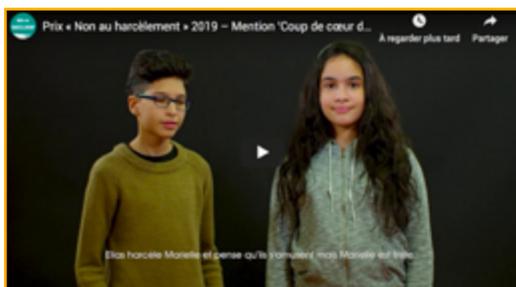
Cette année, les résultats des évaluations de CP et CE1 seront remis aux familles : il est en effet important pour des parents de pouvoir prendre connaissance à l'entrée à l'école élémentaire des acquis et des éventuelles fragilités de son enfant, pour mieux l'accompagner. Il convient d'expliquer aux parents le sens de ces évaluations et de les associer aux progrès de leurs enfants.

La lutte contre le harcèlement : protéger les élèves et rassurer les familles

Au cours de l'année scolaire 2018/2019, le nombre de signalements pour harcèlement a diminué de façon significative en Haute-Garonne, tant

au niveau du traitement départemental par les deux référentes départementales (- 57 situations) que des EPLE et des écoles (- 46 situations).

Ces résultats ont été rendus possibles grâce à l'engagement de tous les personnels dans un travail de prévention :



Le projet « HARCELEMENT, JE CRIE TON "NON" » est réalisé par les élèves du collège Toulouse Lautrec, académie de Toulouse.

- **Poursuite de la formation des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement scolaire**
- **Mise en place de la formation des ambassadeurs collégiens**
- **Mise en place de la formation des adultes d'EPLÉ à la méthode PIKAS**

Enfin, il faut souligner la forte implication des enseignants et des élèves dans le concours « Non au harcèlement » et la réussite du département qui a gagné pas moins de 4 prix nationaux et académiques.

La prévention et la lutte contre de harcèlement se poursuit cette année de façon volontariste avec la mise en place d'un groupe départemental dédié qui permettra une mise en œuvre rapide du nouveau plan d'actions ministériel en 10 mesures, avec l'instauration d'un prix « non au harcèlement » dès le CP et le développement de la formation de tous les acteurs de l'éducation.



CHIFFRES CLÉS

Situations traitées par les deux référentes départementales :

- En 2016-2017 : **137**
- En 2017-2018 : **181**
- En 2018-2019 : **124**

Situations traitées par les écoles et les EPLE, répertoriées par les assistantes de service social :

- 2017/2018 : **502**
- 2018/2019 : **456**



[Site Non au Harcèlement](#)

AVEC LES PERSONNELS

Les conseillers RH de proximité



Expérimentale l'an dernier dans le département de la Haute-Garonne, la **gestion des ressources humaines de proximité se déploie progressivement**. La Haute-Garonne pourra compter cette année sur **deux conseillers RH de proximité**, l'un est basé sur le **bassin d'éducation et de formation Toulouse-Ouest** et le second sur le **secteur**

de Toulouse-nord. La présence de ces deux conseillers traduit la volonté forte du ministre de conférer à la gestion des ressources humaines une dimension qualitative, davantage personnalisée.

L'action de ces conseillers RH est de deux ordres :

- **apporter conseil et appui dans les souhaits d'évolution professionnelle**
- **accompagner les personnels victimes d'atteinte à leur image ou à leur intégrité d'autre part.**

Les enseignants exposés à des situations d'élève complexes

Aider un élève, une équipe : des actions coordonnées. Comment accueillir tous les élèves et en même temps préserver un espace scolaire assurant pour tous de bonnes conditions d'acquisitions ? Non-respect des règles, menaces, violences verbales ou physiques envers les autres élèves ou les adultes : certaines situations, peu fréquentes mais complexes, peuvent mettre à mal une classe, une école, et remettre en cause la professionnalité des enseignants.

Dans ces situations, il nous faut interroger les situations vécues dans les écoles et apporter une réponse collective qui ne contredise pas l'estime de soi des élèves ou des professeurs.

C'est l'objectif du protocole départemental de gestion des situations complexes, qui s'efforce dans le 1^{er} degré, **d'apporter une aide aux équipes**. Si le premier lieu d'expertise est bien évidemment l'école ou la circonscription, il revient à la cellule départementale de trouver des solutions d'appui, en faisant intervenir le conseiller pédagogique départemental « situations complexes » pour accompagner les équipes pédagogiques, en activant les ressources du service départemental « école inclusive », en agissant auprès de nos partenaires (collectivités, MDPH, structures médico-sociales, associations, etc.), en recevant les familles ou, en dernier ressort, en cherchant un nouveau lieu de scolarisation.

51 situations ont ainsi été suivies et traitées au sein de la cellule départementale durant l'année scolaire 2018 / 2019, assurant une aide et un soutien aux équipes des écoles.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap



Au sein de l'école inclusive, **les accompagnants deviennent désormais des membres de l'équipe éducative à part entière**. Leur rôle est essentiel dans la mise en œuvre du parcours de scolarisation de l'élève en situation de handicap parce qu'il porte un regard bienveillant sur les enfants ou les jeunes qui lui sont confiés et qu'il entretient avec eux une relation de confiance. Selon la notification de la MDPH, ils peuvent intervenir soit en aide humaine individuelle (ou AVS-i) soit en aide humaine mutualisée (encore appelée AVS-m) plus spécifiquement destinée à l'accompagnement d'élèves en situation de handicap qui ne requièrent pas une attention soutenue. Dans ce dernier cas, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) accompagnent donc plusieurs élèves à la fois, soit de la même classe, soit de classes différentes dans la même école, soit d'établissements différents. **Les emplois d'accompagnants sont consolidés. À compter de cette rentrée, les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont recrutés en contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable une fois avant signature d'un CDI en cas de poursuite**

de leur activité. Leur formation d'adaptation à l'emploi est garantie par la loi « Pour une école de la confiance », des modules de formation continue seront proposés tout au long de leur activité.

Cette amélioration des conditions de mise en emploi et de formation marque à cette rentrée une réelle avancée : elle traduit l'ambition forte portée au sein du ministère pour faire progresser davantage encore la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Dans le département de la Haute-Garonne, au 31 mai 2019, nous avons 3600 accompagnants d'élèves en situation de handicap.



<http://www.ac-toulouse.fr/dsden31>
@DSDEN31

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-GARONNE**

**75, RUE SAINT ROCH
31 400 TOULOUSE
T. 05 36 25 70 00**